

NOTE D'INFORMATION

n° 22.34 – Novembre 2022

169 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2021 : 6,8 % du PIB

► En 2021, la France a consacré 168,8 milliards d'euros à son système éducatif, soit une hausse de 8,3 milliards d'euros par rapport à 2020. Ce rebond succède à une année marquée par la crise sanitaire et bénéficie à tous les niveaux de formation, du préélémentaire au supérieur.

Le poids des dépenses d'éducation dans le PIB est globalement stable par rapport à 2020 (6,8 %).

La hausse des dépenses d'éducation est assumée par l'ensemble des financeurs en 2021. L'État confirme sa place de premier financeur de l'éducation (57,1 % du total), devant les collectivités territoriales (23,0 %), dont la contribution avait reculé en 2020 sous l'effet conjugué de la crise sanitaire, des élections municipales et de la réforme du financement de l'apprentissage. La participation des entreprises s'affirme (9,4 %) dans le contexte de développement de l'apprentissage dont elles détiennent désormais la compétence du financement. Les ménages, dont les dépenses avaient été contraintes par les fermetures des écoles et des établissements, retrouvent pratiquement leur niveau de 2019 (7,5 %). La dépense moyenne pour un élève ou un étudiant (y compris apprentissage) s'établit à 9 360 euros. Elle croît avec le niveau d'enseignement allant de 7 440 euros pour un écolier, 10 380 euros pour un élève du second degré et 11 630 euros pour un étudiant.

Ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse

Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald

Auteurs : Mélanie Drégoir, Sylvie Rousseau, DEPP-A3

Édition : Bernard Javet

Maquettiste : Anthony Fruchart

e-ISSN 2431-7632

► En 2021, la dépense intérieure d'éducation (DIE), qui mesure l'effort consenti par la Nation pour le fonctionnement et le développement du système éducatif, est estimée à titre provisoire à 168,8 milliards d'euros. En euros courants (voir « Pour en savoir plus » – Définitions et méthodologie), la DIE augmente de 8,3 milliards d'euros par rapport à 2020, année marquée par la crise sanitaire (Covid-19). Cette hausse de 5,2 % est la plus nette depuis 1992. Elle est de 3,8 % en euros constants, c'est-à-dire en utilisant comme déflateur celui considéré au niveau international à savoir le prix du produit intérieur brut (PIB) **↳ figure 1.**

En parallèle, le poids des dépenses d'éducation dans le PIB est stable en 2021 et atteint 6,8 % (-0,1 point par rapport à 2020). La crise sanitaire avait suscité un recul historique de l'économie française en 2020 et la reprise est plus vigoureuse que pour l'éducation (+ 8,2 % en euros courants et + 6,8 % en euros constants, (voir « Pour en savoir plus » – Définitions et méthodologie et figure 1bis).

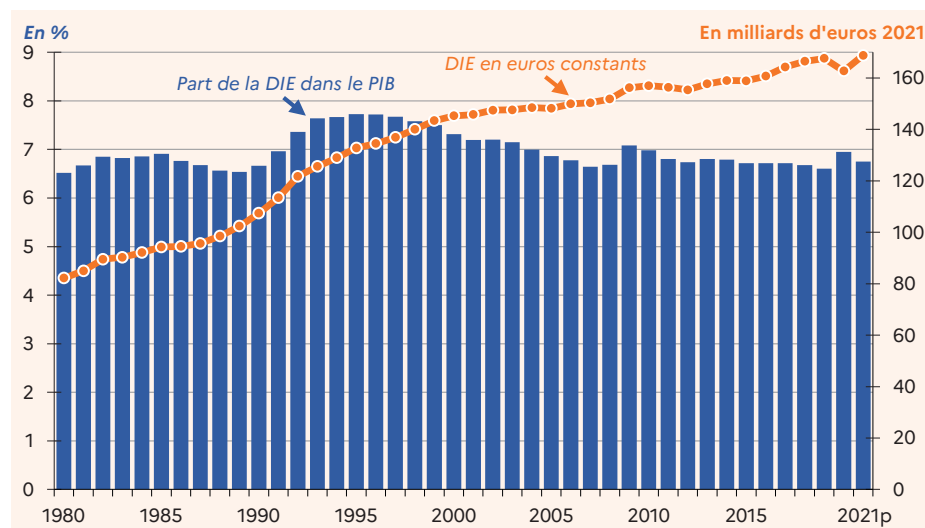
Sur plus long terme, la DIE a doublé, passant de 82,2 milliards d'euros en 1980 à 168,8 milliards d'euros en 2021. En près de quarante ans, elle s'est ainsi accrue de 1,8 % en moyenne chaque année, à un rythme globalement identique à celui du PIB.

Un financement majoritairement assuré par l'Etat

En 2021, le financement initial (voir « Pour en savoir plus » – Définitions et méthodologie) de l'éducation est assuré en premier lieu par

l'État (57,1 % de la DIE). Ce poids s'explique par sa part prépondérante dans la prise en charge des rémunérations des personnels (enseignants, de direction et administratifs), ainsi que par le versement des bourses d'études. Avec 70,4 milliards d'euros en 2021,

↳ 1 Évolution de la DIE (en euros constants, prix 2021) et de sa part dans le PIB (en %)



p : provisoire

Lecture : en 2021, la DIE s'élève à 168,8 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite), ce qui représente 6,8 % du PIB (bâtons avec échelle de gauche). Pour passer des euros courants, observés à une date donnée, aux euros constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+ 1,3 % en 2021). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (en euros courants et constants).

Champ : France métropolitaine + DROM.

Source : DEPP, Compte de l'éducation.

2 La structure du financement initial de la DIE en 2019, 2020 et 2021 (en %)

	2019	2020	2021p
État ¹	57,3	58,6	57,1
dont MENJ-MESRI	53,8	55,0	53,6
Collectivités territoriales	23,7	22,6	23,0
dont : communes	12,5	12,1	12,1
départements	3,8	3,8	3,8
régions	7,4	6,7	7,1
Autres administrations publiques	2,7	3,5	3,1
Ménages	7,9	6,6	7,5
Entreprises	8,5	8,7	9,4
Total	100,0	100,0	100,0

p : provisoire

1. MENJ-MESRI + autres ministères + reste du monde.

Champ : France métropolitaine + DROM.

Source : DEPP, Compte de l'éducation.

Réf. : Note d'Information, n° 22.34. DEPP

les dépenses de personnel représentent ainsi les trois quarts du financement de l'Etat, charges comprises : 62,7 % pour le personnel enseignant et 10,3 % pour le personnel non enseignant.

Le rôle de l'Etat dans le financement, qui avait été renforcé en 2020, via différents dispositifs d'accompagnement face à la crise, revient pratiquement à son niveau d'avant-crise (58,6 % en 2020 et 57,3 % en 2019) [↘ figure 2](#). L'effort de l'Etat progresse néanmoins en niveau de 2,5 %, soit 2,3 milliards d'euros de plus qu'en 2020 (en euros courants, [↘ figure 3](#)). Cette hausse est portée par l'enseignement scolaire (pour 1,8 milliard d'euros) devant l'enseignement supérieur (pour 0,5 milliard d'euros).

Dans le premier degré, la politique de priorité au primaire se poursuit, avec notamment le dédoublement des classes en REP et REP+, abouti pour les CP-CE1 et en cours d'extension aux grandes sections du préélémentaire. Les crédits alloués à l'inclusion scolaire des élèves continuent aussi à augmenter, avec le recrutement d'AESH (4 000 ETP supplémentaires à la rentrée 2021) pour accompagner les élèves en situation de handicap et l'entrée en vigueur d'une nouvelle grille de rémunération. D'autres mesures de revalorisation salariale ont été mises en place, dont la prime d'attractivité pour les enseignants en début de carrière, conformément au Grenelle de l'éducation. Dans le second degré, l'année 2021 marque aussi un rebond des dépenses consacrées aux heures supplémentaires et une reprise de celles consacrées à l'organisation des examens, qui avaient été amputées en 2020. Les moyens associés aux dispositifs « vacances apprenantes », « colos apprenantes » ou encore « quartiers d'été », largement renforcés en 2020 dans l'enseignement scolaire, se poursuivent en 2021, à un niveau cependant moindre. Les crédits englobent également des dépenses de crise, avec

3 Évolution de la DIE en financement initial entre 2019 et 2021 (en millions d'euros courants)

	DIE 2019	DIE 2020	DIE 2021p	Évolution 2019/2020 (%)	Évolution 2020/2021 (%)
État ¹	92 229	94 074	96 382	2,0 %	2,5 %
dont MENJ-MESRI	86 526	88 367	90 487	2,1 %	2,4 %
Collectivités territoriales	38 077	36 216	38 805	-4,9 %	7,1 %
Autres administrations publiques	4 310	5 616	5 269	30,3 %	-6,2 %
Ménages	12 672	10 588	12 588	-16,4 %	18,9 %
Entreprises	13 653	14 046	15 795	2,9 %	12,4 %
Total	160 941	160 540	168 839	-0,2 %	5,2 %

p : provisoire

1. MENJ-MESRI + autres ministères + reste du monde.

Champ : France métropolitaine + DROM.

Source : DEPP, Compte de l'éducation.

Réf. : Note d'Information, n° 22.34. DEPP

des financements venus du plan d'urgence (notamment pour l'achat de masques et de tests), du plan de relance ou du programme d'investissements d'avenir.

Dans l'enseignement supérieur, différents dispositifs mis en place en 2020 pour soutenir les étudiants face à la crise ont été poursuivis, tels les repas à 1 euro pour les boursiers ou la revalorisation des bourses. D'autres mesures n'ont pas été reconduites (comme l'aide exceptionnelle de 150 euros versée aux boursiers fin 2020), mais ont été remplacées par de nouveaux dispositifs (principalement l'attribution fin 2021 du chèque inflation de 100 euros par étudiant boursier, et dans une moindre mesure, la mise en place du « chèque-psy »). Par ailleurs, des moyens supplémentaires ont été consacrés à la création de places pour les filières en tension, notamment en médecine, en lien avec la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, et à la montée en puissance de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche, avec des mesures de revalorisation des carrières des enseignants.

Hausse du financement par les collectivités territoriales et les entreprises en 2021

Les collectivités territoriales sont les deuxièmes financeurs de la DIE avec une participation à hauteur de 23,0 % en 2021. Les communes sont en charge des écoles du premier degré, maternelles et élémentaires (12,1 % de la DIE), les départements des collèges (3,8 %) et les régions des lycées (7,1 %). L'année 2021 s'accompagne d'un rebond des dépenses d'éducation pour les collectivités territoriales, avec une contribution en augmentation de 0,4 point, soit 2,6 milliards d'euros supplémentaires par rapport à 2020 (en euros courants). Cette hausse survient après une année 2020 où leurs dépenses

avaient été réduites sous les effets conjugués de la crise, des élections municipales (traditionnellement concomitantes avec une baisse de l'investissement) et de l'entrée en vigueur de la réforme du financement de l'apprentissage, dont la compétence a été transférée des régions aux organismes professionnels, en application de la loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. En 2021, le mouvement général est à la reprise des dépenses de fonctionnement et de l'investissement, à destination notamment du numérique éducatif et de la rénovation énergétique du bâti scolaire.

En parallèle, les entreprises voient leur participation à la DIE devenir de plus en plus importante (9,4 % en 2021, après 8,7 %) soit une hausse de 1,7 milliard d'euros (en euros courants). Pour la formation initiale, le dynamisme de l'apprentissage (hausse de près de 32 % du nombre d'apprentis par rapport à 2020) s'accompagne d'une hausse des moyens. Par ailleurs, les entreprises restent également un financeur majeur de la formation professionnelle continue, fortement touchée par le contexte de la crise sanitaire et dont une reprise est attendue en 2021.

Retour partiel à la normale des dépenses d'éducation des ménages

Avec 12,6 milliards d'euros en 2021, la contribution des ménages enregistre un rebond à 7,5 % de la DIE en financement initial pour se rapprocher du niveau d'avant-crise (7,9 % en 2019). Ce rebond de 2,0 milliards d'euros courants (+ 18,9 % après -16,4 % en 2020) marque un retour partiel à la normale pour ce financeur. L'activité « cantine, internat et transport scolaires » connaît la reprise la plus franche (+ 13,0 % après -9,3 %, en euros courants)

↳ **figure 4.** Cette activité, assumée en grande partie par les ménages, avait été fortement réduite en 2020, compte tenu de la fermeture des écoles et des établissements durant le premier confinement. En 2021, les écoles et les établissements sont restés ouverts toute l'année (à l'exception de la fermeture exceptionnelle en avril et la mise en place de demi-jauge) n'interrompant pas les services de restauration ou de transport. En revanche, leurs dépenses allouées aux voyages scolaires et autres sorties pédagogiques continuent de reculer, cette activité restant affectée par la crise et les précautions sanitaires. Pour la deuxième année consécutive, les dépenses pour les achats de biens et services liés à l'éducation (livres et fournitures, leçons particulières et habillement) augmentent (+ 3,5 % après + 6,0 % en 2020). La hausse la plus nette est celle du poste « habillement » en lien avec l'obligation du port du masque pour les élèves sur une grande partie de l'année 2021.

En financement final, après l'intégration de l'allocation de rentrée scolaire et des bourses au budget des ménages, la part de ces derniers atteint 11,0 % de la DIE (voir « Pour en savoir plus » – figure 2bis).

La différence avec la part des ménages en financement initial se réduit en 2021 car les aides reçues (poste « bourses d'études et allocations de rentrée scolaire ») ont baissé de 6,8 % par rapport à 2020.

En effet, les autres administrations publiques, et notamment la caisse d'allocations familiales, avaient été très sollicitées en 2020 avec la majoration exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire de 100 euros par bénéficiaire.

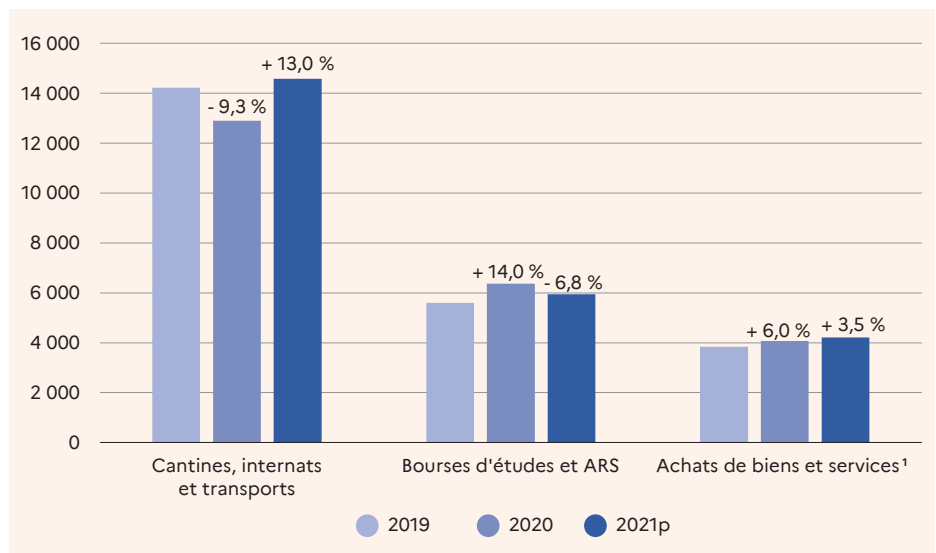
9 360 euros par élève ou étudiant

La DIE se répartit entre le premier degré pour 29,4 %, le second degré pour 38,2 %, l'enseignement supérieur pour 21,5 % et enfin la formation continue et extrascolaire pour 10,9 % ↳ **figure 5.**

La dépense par élève ou étudiant s'élève à 9 360 euros en 2021, en hausse de 380 euros par rapport à 2020 en euros courants. Elle progresse avec le niveau de formation et évolue au rythme des moyens et des effectifs ↳ **figure 6.**

En 2021, le coût moyen d'un élève du premier degré atteint 7 440 euros, en hausse de 410 euros (en euros courants). Cette hausse reflète l'effort budgétaire des communes et de l'Etat et ce malgré une baisse du nombre d'élèves du premier degré (- 1,2 %). Depuis 1980, la dépense pour un élève du premier degré est passée, en euros constants, de 3 480 euros à 7 440 euros, soit une augmentation

↳ 4 Les dépenses d'éducation les plus touchées par la crise : évolution entre 2019 et 2021 (en millions d'euros courants)



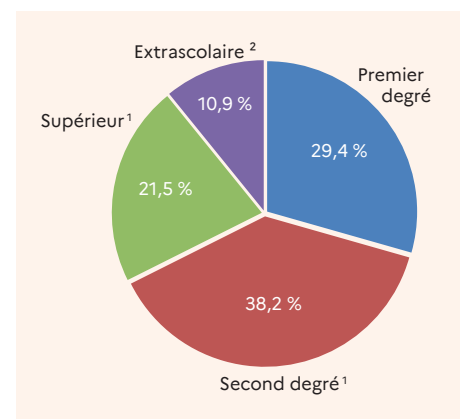
p : provisoire
 1. Achats de livres et fournitures, leçons particulières et habillement, etc.
 Champ : France métropolitaine + DROM.
 Source : DEPP, Compte de l'éducation.

Réf. : Note d'Information, n° 22.34. DEPP

moyenne de 1,9 % par an. Cette croissance s'est produite dans un contexte de baisse ou de stagnation des effectifs d'élèves du premier degré et de revalorisation des carrières des enseignants (création du corps des professeurs des écoles). La croissance, soutenue jusqu'en 2000, ralentit un peu ensuite. Néanmoins, entre 2010 et 2021, la dépense moyenne dans le premier degré croît de 1,5 % par an alors qu'elle baisse pour les autres niveaux (- 0,4 % par an dans le second degré et - 1,0 % par an dans l'enseignement supérieur). La dernière décennie est en effet marquée par la revalorisation des personnels de catégorie C (en 2013) et par la politique de priorité au primaire (à partir de 2017), dont le dédoublement des classes en éducation prioritaire. Dans un contexte où les effectifs évoluent peu sur la période 2010-2021, l'effort sur les moyens entraîne une hausse de la dépense par élève. A un niveau plus fin, entre le préélémentaire et l'élémentaire, les dépenses moyennes par élève se sont nettement rapprochées de 1980 à 1997, grâce à une hausse des moyens alloués au préélémentaire (nombre moyen d'enseignants par élève et dépenses de personnel des communes). Elles restent relativement proches les années suivantes avec, depuis 2013, un surcoût pour un élève de préélémentaire par rapport à un élève d'élémentaire (respectivement 7 580 euros et 7 370 euros en 2021) lié à la revalorisation des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ↳ **figure 7.**

En 2021, le coût moyen dans le secondaire (y compris apprentissage) atteint 10 380 euros, en augmentation de 460 euros (en

↳ 5 Structure de la dépense intérieure d'éducation par niveau en 2021 (en %)



2021 : données provisoires
 1. Y compris l'apprentissage.
 2. Y compris la formation professionnelle continue.
 Champ : France métropolitaine + DROM.
 Source : DEPP, Compte de l'éducation.
 Réf. : Note d'Information, n° 22.34. DEPP

euros courants). Cette hausse traduit l'effort budgétaire public dans un contexte de stabilité du nombre d'élèves. La dépense se décline par niveau, de manière progressive de 9 150 euros pour un collégien, à 11 570 euros pour un lycéen en voie générale ou technologique et de 13 220 euros pour un lycéen en voie professionnelle. Sur longue période, la dépense par élève ou apprenti du second degré a augmenté de 1,2 % par an en moyenne depuis 1980 en euros constants. La croissance, rapide de 1986 à 2000 (+ 2,8 % par an), est due à l'amélioration de la carrière des enseignants et aux conséquences des lois de décentralisation. Ces lois ont conduit les régions et départements à financer davantage l'éducation, selon les compétences

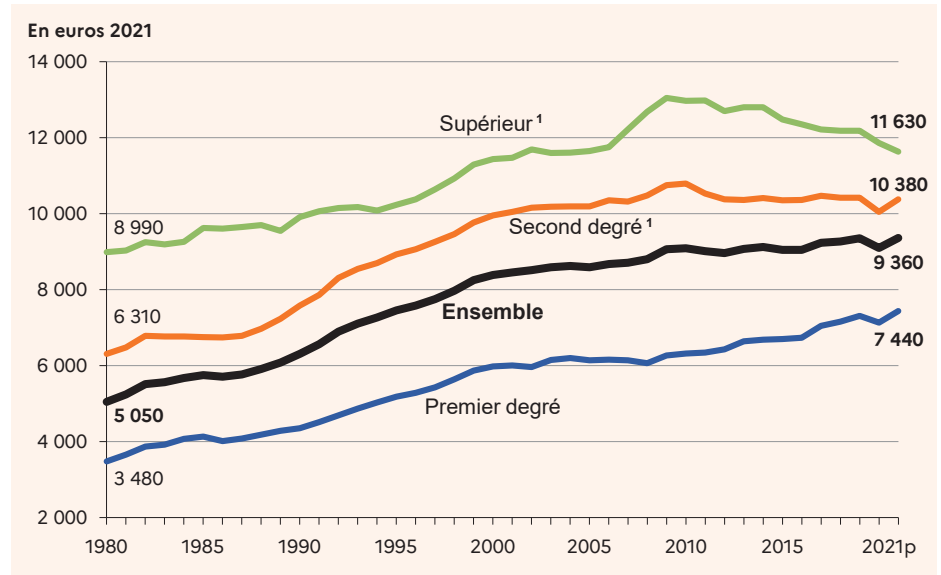
reçues en matière de transports scolaires, fonctionnement des collèges et des lycées, etc. Ensuite, la croissance s'essouffle pour s'inverser entre 2010 et 2013 (-1,3 % par an). Cela s'explique par la baisse des dépenses des collectivités territoriales sur cette période, conjuguée à la légère croissance des effectifs. Depuis 2013, le coût moyen dans le secondaire est stable.

Le coût moyen par étudiant (y compris apprentissage) atteint 11 630 euros, en recul de 80 euros par rapport à 2020 en euros courants. Ce recul s'inscrit dans une tendance initiée en 2014 (-1,4 % par an en moyenne) car la hausse des moyens ne compense pas intégralement l'accélération des effectifs. Cela fait suite à une période où en revanche, les moyens pour l'enseignement supérieur progressaient presque tous les ans davantage que les effectifs ; la dépense par étudiant a ainsi augmenté en moyenne de 1,1 % par an entre 1980 et 2013. Les coûts de formation sont très différents selon les filières. En 2021, ils varient de 10 270 euros par an pour un étudiant d'université à 14 760 euros pour un étudiant de STS et 16 370 euros pour un élève de CPGE. La dépense par étudiant en université reste inférieure à celle des autres formations bien qu'elle ait connu la croissance la plus forte depuis 1992. Ces dépenses moyennes ont eu tendance

à se rapprocher à partir du milieu des années 2000, mais elles s'écartent à nouveau depuis 2014 avec un coût par étudiant en université qui diminue de 1,5 % par an, tandis qu'il reste stable en CPGE et en STS car les moyens évoluent au même rythme que les effectifs dans ces filières.

En matière de comparaisons internationales, en 2019 (dernières données disponibles), la France dépense moins que la moyenne des pays de l'OCDE pour un élève en élémentaire, plus en collège, en lycée et dans l'enseignement supérieur. ■

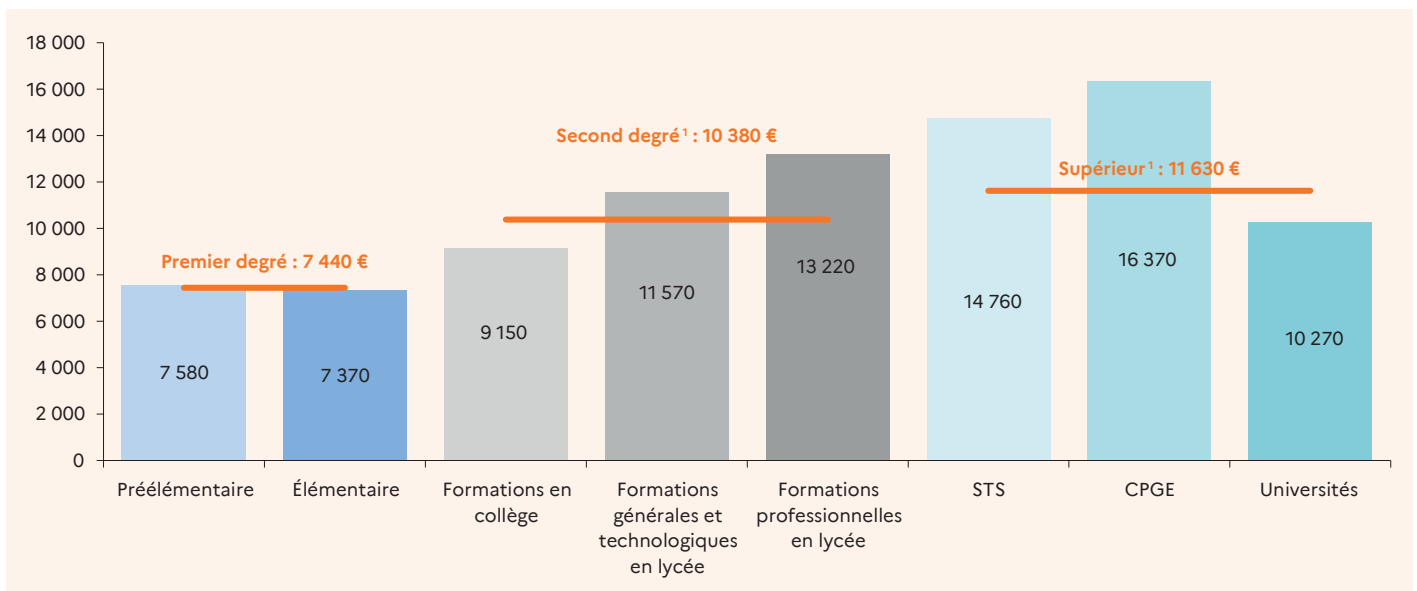
5 Évolution de la dépense moyenne par élève ou étudiant (en euros constants, prix 2021)



2021p : données provisoires
 1. Y compris l'apprentissage.
 Champ : France métropolitaine + DROM.
 Source : DEPP, Compte de l'éducation.

Réf. : Note d'Information, n° 22.34. DEPP

7 Dépense moyenne par élève ou étudiant selon le niveau de formation en 2021 (en euros)



2021 : données provisoires
 1. Y compris l'apprentissage.
 Champ : France métropolitaine + DROM.
 Source : DEPP, Compte de l'éducation.

Réf. : Note d'Information, n° 22.34. DEPP

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 22.34, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques